

Bruno Julien, Chef d'Unité. Commission Européenne, D.G. XI

Quelles sont les stratégies de l'Union Européenne pour conjuguer la conservation des espaces naturels et leur usage public?

Avec la directive Habitats, l'UE a adopté en 1992 une législation centrée sur la conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire. Le réseau Natura 2000 assurera une protection territoriale marquée dans des espaces protégés. Les mesures devaient tenir compte des données économiques, sociales et culturelles et des caractéristiques régionales et locales. La Commission a veillé à ce que les fonds structurels communautaires et les instruments financiers de la politique de développement rural puissent prendre en compte la nécessité de développer dans les sites Natura 2000 des activités humaines compatibles avec la préservation de la nature. La conservation de la majorité des espaces protégés communautaires ne doit pas se faire suivant le princi-



tiques du tourisme rural en milieux protégés et des principes auxquels il doit répondre pour se développer.

Étant donné la traditionnelle pression urbanistique sur les zones humides côtières, croyez-vous qu'il y a des stratégies qui permettent comptabiliser leur protection et leur développement touristique?

Une partie des zones côtières est sollicitée par le développement de nombreuses activités, dont le tourisme. Les problèmes proviennent d'un développement anarchique et d'une absence de coordination entre les différents secteurs d'activités. La Commission a adopté un programme de démonstration sur les zones côtières afin de suggérer des solutions pour concilier préservation et développement. Une consultation des divers milieux intéressés a suivi le programme et sert de base à l'élaboration d'une stratégie de gestion intégrée des

La conservation de la majorité des espaces protégés communautaires ne doit pas se faire suivant le principe de réserves intégrales mais en étroite association avec l'homme qui a souvent contribué à préserver la biodiversité

pe de réserves intégrales mais en étroite association avec l'homme qui a souvent contribué à préserver la biodiversité. Au titre du principe de la subsidiarité, l'Union a adopté une politique et des instruments. C'est aux Etats membres de les mettre en oeuvre et d'en définir sur leur territoire national les modalités pratiques d'application.

Croyez-vous qu'on peut considérer le tourisme comme un instrument pour la conservation des espaces naturels protégés?

Le tourisme est une activité compatible avec la conservation s'il s'adapte aux caractéristiques de ces espaces et ne nuit pas à la conservation des espèces et des habitats qui en font la richesse: le tourisme doit être durable.

La nature est même un atout pour le tourisme dans la mesure où elle permet d'exploiter des niches d'activité encore vierges.

Le tourisme rural peut même contribuer au maintien de la biodiversité en préservant des activités traditionnelles d'entretien de la nature. L'Union a financé plusieurs projets touristiques pilotes en espaces protégés dans le cadre de l'instrument LIFE.

Les résultats prometteurs de ces projets témoignent de l'intérêt du tourisme.

La Commission Européenne étudie actuellement les caractéris-

zones côtières. La Commission proposera cette stratégie aux Etats membres dans le courant de l'année 2000.

(<http://europa.eu.int/comm/environment/natura/home.htm>).

Quelle est votre opinion sur l'initiative MedWet ?

Est une initiative originale de quelques Etats membres pour assurer la préservation de leurs zones humides en mettant en commun leur expérience et en étendant leur réseau aux pays méditerranéens non communautaires. Est donc un prolongement logique de la directive Habitats. La Commission a marqué son intérêt pour une telle initiative en la soutenant financièrement (programme LIFE). Cette action traduit bien l'application pratique du principe de subsidiarité. Il serait opportun que MedWet contribue à servir de catalyseur pour la mise en place de plans de gestion de zones humides, en veillant à ce que les activités compatibles avec la préservation de ces milieux se développent. Les projets LIFE Nature devraient contribuer comme dans le passé à la mise en place de plans de gestion et de mesures de protection par les dispositifs de cofinancement appropriés. La Commission se félicite que MedWet soit aussi une structure régionale qui associe des partenaires de pays tiers du bassin méditerranéen permettant de servir de cadre à des synergies et à un échange d'expériences mutuelles enrichissantes.



Si desea recibir la Revista SEHUMED, rellene la ficha adjunta y envíela a:

If you want to receive the SEHUMED Newsletter, please, return this form, and send it to:

SEHUMED
Domicilio indicado en la página 2.

Nombre y Apellidos

Name, surname

Domicilio

Address

población

city

Tf. y Fax

Tf. & Fax

Código Postal

Post Code

País

Country

Profesión

Profession